



**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du**  
**20 avril 2026 à 18 heures 30**

**Etaient présents :**

DRIEUX Sophie, GUILLON Jean-Claude, POUJAUD Brigitte, COURET Patrice, ROCHE CHANTON Amanda, CAMUS Jean-Luc, NARDOT Christiane, HERRY Richard, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, SCHMITT Céline.

**Etaient absents :** JOLY Solange donne pouvoir à POUJAUD Brigitte, LALEGERIE Didier donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude. LAGORCE Loïc donne pouvoir à Amanda ROCHE CHANTON. Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Amanda ROCHE CHANTON, secrétaire de séance auquel lui est adjoint la secrétaire de mairie Madame Sandrine LEGER.

Ouverture de la séance à 18 h 30.

Membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Abstentions	0
Contre	0

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026, le procès-verbal n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour,

- 1. Décision du maire n° 2026-002 constitution de provisions pour créances douteuses.**
- 2. Vote des taux d'imposition 2026, le conseil municipal a décidé de retenir les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :**

- Taux de Taxe sur le foncier bâti (TFPB) : 36,79 %
- Taux de Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 49,24 %
- Taux de Taxe d'habitation (TH) : 12,5 %

- 3. Vote des budgets primitifs 2026 :**

**Budget principal :**

Investissement :	Dépenses : <b>595 710,05 €</b>	Recettes : <b>595 710,05 €</b>
Fonctionnement :	Dépenses : <b>1 058 755,90 €</b>	Recettes : <b>1 058 755,90 €</b>
Total :	<b>1 654 465,95 €</b>	<b>1 654 465,95 €</b>

**Budget Lotissement :**

Investissement :	Dépenses : <b>13 644,73 €</b>	Recettes : <b>13 644,73 €</b>
Fonctionnement :	Dépenses : <b>25 468,43 €</b>	Recettes : <b>25 468,43 €</b>
Total :	<b>39 113,16 €</b>	<b>39 113,16 €</b>

- 4. Attribution de subventions aux associations :**

Association Amitiés Arnacoises : 385 €  
Association Troupe théâtrale les Arnacois : 310 €  
Amicale des Anciens Elèves : 390 €  
Amicale des Sapeurs-Pompiers : 600 €  
Comité Départemental de lutte contre le cancer : 40 €



ACCA : 400 € (à la majorité : 1 abstention : Richard HERRY)  
ACCA lutte contre les ragondins : 200 € (à la majorité : 1 abstention : Richard HERRY)  
ACCA subvention exceptionnelle : 400 € (à la majorité : 1 abstention : Richard HERRY)  
FNATH : 100 €  
Aposno : 0 €  
Prévention routière : 100 €  
Les Restaurants du Cœur : 150 €  
Le musée du vélo : 500 € (à la majorité : 1 abstention : Jean-Luc CAMUS)  
Les Amis du Bel Age : 400 €  
Avenir Nord Foot 87 : 600 € (à la majorité : 2 abstentions : Solange JOLY et Brigitte POUJAUD)  
Association des déportés et internés : 50 €  
Union Haute-Vienne DDEN : décision reportée  
Planning familial : 100 €  
**TOTAL : 4 725 €**

**5. Liste de propositions des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs :** après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la liste de commissaires à la Direction Générale des Finances Publiques :

Commissaires titulaires :

- 1°) M. DRIEUX Jean-Pierre, enseignant retraité, domicilié à 1, rue des Rosiers
- 2°) M. AUGET Bernard, propriétaire de bois, domicilié à 8, Chez Nicot
- 3°) M. BLOT Thierry, agriculteur, domicilié à Neuville
- 4°) M. DUFOURNAUD Patrice, agriculteur, domicilié à 9, Martinet
- 5°) M. GAUTIER Patrice, agriculteur retraité, domicilié 1, La Gare
- 6°) M. CAMUS Jean-Luc, maçon retraité, domicilié 6, rue de l'école
- 7°) Mme POUJAUD Brigitte, infirmière, domiciliée à 12 bis rue des Rosiers
- 8°) M. PHILIPPON Roland, retraité de l'artisanat, domicilié à 11, rue des Lauriers
- 9°) Mme SAMIS Irène, ouvrière retraitée, domiciliée à 5, Puyroger
- 10°) M. CHANTON Daniel, agriculteur retraité, domicilié 1 rue de Cleebourg,
- 11°) M. LEZEAUD Alain, dessinateur retraité, domicilié 12, L'écluse
- 12°) M. NADAUD Dominique, agriculteur, domicilié à Grassevaud 16 route du Château à ST Hilaire-la-Treille,

Commissaires suppléants :

- 1°) Mme JOLY Solange, retraitée, domiciliée 12 Puyroger
- 2°) M. VINCENT Jean-Marie, agriculteur retraité, 17 bis rue Saint-Martial
- 3°) Mme DUPUIS Sandra, employée, domiciliée, 10 rue de la Piscine
- 4°) M. MARGNOUX Gérard, retraité, domicilié 23, rue Saint-Martial
- 5°) M. TRASSARD Maurice, agriculteur retraité, domicilié 29 rue des Lauriers
- 6°) Mme RIGOLET Delphine, maîtresse de maison, domiciliée 10 rue Saint-Martial
- 7°) M. DUBRAC Pascal, retraité, domicilié 14 rue des Rosiers
- 8°) M. LALEGERIE Didier, retraité, domicilié 11, Margot
- 9°) Mme SCHMITT Céline, secrétaire, domiciliée, 30 Le Chiron
- 10°) Mme MARGNOUX Nadine, retraitée, domiciliée 23, rue Saint-martial
- 11°) Mme SAULNIER Laurence, aide-soignante retraitée, domiciliée 17, Place du Champ de Foire
- 12°) M. CHANTON Thierry, agriculteur, domicilié 7, Champblanc,

**6. Dépenses concernant les fêtes et cérémonies :**

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos) ;



- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Entendu le rapport de Madame le maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

**7. Convention avec l'ODHAC pour l'entretien des pelouses** le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention avec l'ODAC au 1er Janvier 2026.

**8. Conventions avec le CDG 87 :**

- Conseil en organisation
- Conseil en recrutement

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer les deux conventions précitées.

**9. Bâtiments :**

- remplacement de 6 extincteurs : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise FOURNIER d'un montant de 925, 20 € TTC
- remplacement d'un chauffe-eau dans un Logement de l'école : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise SARL LARRAUD Stéphane d'un montant de 924, 63 € TTC,
- création d'un escalier dans la cour de la boulangerie : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise SAS BOUSSARD d'un montant de 1 638, 00 € TTC,
- fourniture et pose de l'éclairage de l'enseigne de la supérette : le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise CEGELEC d'un montant de 1 198, 19 € TTC,

#### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

- Mme le Maire présente les différentes commissions intercommunales. Elle précise que celles-ci sont ouvertes à l'ensemble des élus municipaux, et pas uniquement aux élus communautaires. Elle invite les conseillers intéressés à se positionner sur les commissions de leur choix et à faire connaître leur souhait au plus tard le samedi 25 avril. Elle rappelle que cette participation ne revêt aucun caractère obligatoire.
- Mme le Maire informe ensuite le conseil municipal que la commune a été sollicitée par M. Prigent, Président de l'association des Communes aux Noms Burlesques, afin d'organiser la 23<sup>e</sup> rencontre à Arnac-la-Poste. Cette demande fait suite au désistement de la commune initialement candidate, en raison d'un changement d'exécutif à l'issue des élections municipales.
- Elle indique avoir déjà échangé sur ce sujet avec l'association Amitiés Arnacoises lors de sa réunion du 17 avril. Les membres de l'association se sont montrés favorables au projet. Toutefois, Mme le Maire souligne que l'organisation d'un tel événement nécessite une forte mobilisation de la population, notamment en termes de bénévolat et d'hébergement des participants.



- Dans ce contexte, elle propose, dans un premier temps, de lancer un sondage auprès des habitants de la commune et du territoire, sous format numérique et papier, afin d'évaluer les volontés d'implication (hébergement, aide à l'organisation, etc.).
- Elle sollicite l'avis du conseil municipal quant à l'opportunité de s'engager dans cette démarche. Le conseil municipal donne son accord pour poursuivre cette initiative.
- Enfin, Mme le Maire clôt la séance en présentant l'agenda des prochaines réunions ainsi que les différentes manifestations à venir.
- 22<sup>ème</sup> Rencontre des communes de France aux noms burlesques et chantants les 11 & 12 juillet 2026 à Simplé

**La séance est levée à 22 h 45.**

Le secrétaire,

Le Maire,



Sophie DRIEUX